

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3274
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'autoriser un ajustement de crédits de la contingence du contrat SP-30084 pour les travaux de construction du poste de gendarmerie de l'Ouest (PGO) pour fin de règlement de différends faisant l'objet d'un processus de médiation	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> 16281 - PGO <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 07-Renaud <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-12-06 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-12-12		
<b>Actions :</b> MODIFICATION DE CONTRAT  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui  <b>Contrat</b> <b>No contrat :</b> SP-30084 <b>Estimation :</b> 44 677 434,19 \$ <b>Montant :</b> 51 315 642,00 \$ <b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux  <b>Projet(s)</b> 16281		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3274
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<u>Date</u> 2023-09-12	<u>No résolution</u> CM-20230912-800	<u>Objet</u> ADOPTION - RÈGLEMENT L-13023
<u>Résumé</u>		
La greffière adjointe mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;  sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Yannick Langlois		
et résolu à l'unanimité:		
d'adopter le Règlement numéro L-13023 décrétant un emprunt de 7 998 000 \$ pour défrayer le coût complémentaire des dépenses prévues au Règlement L-12764, lequel décrète la construction du poste de gendarmerie de l'ouest et décrétant un emprunt de 53 326 000 \$ à cette fin.		
ADOPTÉ (SD-2023-3540)		
<u>Date</u> 2023-05-16	<u>No résolution</u> CM-20230516-474	<u>Objet</u> CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT SP-30084
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois APPUYÉ PAR : Nicholas Borne		
et résolu à l'unanimité:		
d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 465 931,25 \$ pour la bonification du contrat SP-30084 relatif aux travaux de construction du poste de gendarmerie de l'ouest.		
ADOPTÉ (SD-2023-1888)		
<u>Date</u> 2023-05-16	<u>No résolution</u> CM-20230516-475	<u>Objet</u> DÉPENSE - BONIFICATION DU CONTRAT SP-30084
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant APPUYÉ PAR : Seta Topouzian		
et résolu à l'unanimité:		
d'autoriser une dépense pour la bonification n'excédant pas 1 465 931,25 \$ et pour tout avenant requis dans le cadre de la bonification des travaux de construction du poste de gendarmerie de l'ouest.		
ADOPTÉ (SD-2023-1888)		
<u>Date</u> 2023-05-12	<u>No résolution</u> CE-20230512-1519	<u>Objet</u> CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - BONIFICATION DU CONTRAT SP-30084
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 338 591 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement de la bonification du contrat SP-30084 pour les travaux de construction du poste de gendarmerie de l'Ouest, et ce, à même la réserve financière pour le paiement comptant des immobilisations, le tout conditionnellement à l'autorisation des crédits supplémentaires au contrat SP-30084, de la dépense et de l'augmentation du programme triennal d'immobilisations par le conseil municipal.		
(CT:1746582) (SD-2023-1888)		
<u>Date</u> 2022-08-03	<u>No résolution</u> CE-20220803-2533	<u>Objet</u> CRÉDITS - BONIFICATION DU CONTRAT SP-30084
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'autoriser des crédits au montant de 11 468,22 \$ pour la bonification du contrat SP-30084 relatif à des travaux de signalisation pour le poste de gendarmerie de l'Ouest.		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la planification et réalisation de projets / Planification et réalisation de projets	<b>No SD</b> SD-2023-3274
<p>(CT:1710399) (SD-2022-3336)</p> <p><u>Date</u>                      <u>No résolution</u>                      <u>Objet</u> 2022-08-03                      CE-20220803-2535                      DÉPENSES - BONIFICATION DU CONTRAT - SP-30084</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser une dépense pour la bonification n'excédant pas 11 468,22 \$, taxes incluses, en lien avec l'avenant numéro 037 au rapport de reddition de comptes du contrat SP-30084 joint au présent sommaire décisionnel.</p> <p>(CT:1710399) (SD-2022-3336)</p> <p><u>Date</u>                      <u>No résolution</u>                      <u>Objet</u> 2021-07-07                      CM-20210707-685                      ADJUDICATION - CONTRAT SP-30084</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR :    Sandra Desmeules APPUYÉ PAR :                      Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30084, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de construction du poste de gendarmerie de l'ouest, pour une période de 730 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Groupe Geysler inc. 51 315 642 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2706)</p>		
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>87 % des travaux du poste de gendarmerie de l'ouest sont complétés à ce jour. Le total des crédits autorisés pour les contingences pour ce projet représente un montant de 2 355 424,26 \$ avant taxes lors de l'octroi du contrat des travaux. En date du 29 novembre 2023, les contingences utilisées et anticipées totalisent 5 173 072,55 \$ avant taxes. Il faut noter qu'il y a plusieurs différends entre Geysler et la Ville de Laval pour lesquels il existe actuellement un écart important quant à leur valeur. Les parties ont choisi de référer leurs différends à un processus de médiation.</p> <p>Afin de faire suite aux règlements des différends convenus et à convenir avec Groupe Geysler dans le cadre de la médiation avec la Ville de Laval, un montant supplémentaire de 2 817 648,29 \$ avant taxes doit être alloué au poste budgétaire de la contingence.</p> <p>Il est à noter qu'aucune augmentation du PTI n'est à prévoir et que le montant demandé concorde avec le PTI 2023-2025 approuvé. Le règlement d'emprunt L-13023 approuvé via le SD-2023-3540 demeure également inchangé. Dans le cadre de ce règlement d'emprunt, un transfert des fonds est requis au sein du poste budgétaire de la contingence permettant au SPRP de dûment payer les sommes entendues et recommandées par voie de médiation.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Cette augmentation de contingences de 2 958 179 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Construction d'un nouveau poste de gendarmerie dans l'ouest de la ville » pour lequel un montant de 64 149 400 \$ est prévu au PTI révisé (SD-2023-1888 du CM du 2023-05-16) dont 15 452 100 \$ en 2023. L-13023</p> <p>Projet ERP # 16281</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

